

Devis N° 8076

(n° de facture à rappeler lors du règlement)

Nos références **999PVM0000001**

Vos références

Dossier suivi par Florence RUSSO

Tél : 04 13 55 01 80 / Email : florence.russo@univ-amu.fr

Scille

Thierry LEBLOND
11 CHEMIN DE JALES

33160 Saint-Médard-en-Jalles

N° intracommunautaire : FR27799854633

Email contact : thierry.leblond@scille.fr

Marseille, le 09 mars 2023

Désignation	Prix unitaire €	Qté	Montant HT
Pré-étude "Consistance Faible Byzantine pour le Cloud" incluant le matériel (y compris informatique) nécessaire aux travaux Paiement à la commande Prestation réalisée par le laboratoire LIS de l'Université d'Aix-Marseille Responsables Scientifiques: Emmanuel GODARD et Corentin TRAVERS	15 000,00	1,00	15 000,00 €

POUR VALIDER LA PRESTATION, MERCI D'ADRESSER UN BON DE COMMANDE A PROTISVALOR ACCOMPAGNE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE REMISES TAMPONNEES ET SIGNEES. LA SIGNATURE VAUT PRISE DE CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE. LA TRANSMISSION SANS RESERVE D'UNE COMMANDE VAUT PRISE DE CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE REMISES.

Total HT	15 000,00 €
T.V.A. 20%	3 000,00 €
Total TTC	18 000,00 €
Acompte	0,00 €
NET A PAYER	18 000,00 €

TVA Acquittée sur encaissement

TVA Intracommunautaire : FR69441801651

Aucun escompte n'est accordé en cas de règlement anticipé

PROTISVALOR Méditerranée SAS. au Capital de 3 913 590 € RCS Marseille 441 801 651 APE : 7219Z

Siège social : Jardin du Pharo - 58 Boulevard Charles Livon - 13007 Marseille Siret : 441 801 651 000 15

Adresse de règlement : 5-9 boulevard Maurice Bourdet - CS 80501 - 13205 Marseille Cedex 01 Siret : 441 801 651 000 56 Tél : +33 (0)4 13 55 02 00

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Protisvalor Méditerranée SAS au capital de 3 913 590 €
Siège social : Jardin du Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13007 Marseille
N° RCS Marseille : B 441 801 651
Adresse administrative : 5-9 Boulevard Maurice Bourdet, 13001 Marseille

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « les CGV ») sont applicables à toutes les relations entre Protisvalor Méditerranée (ci-après « Protisvalor ») et le Client (ci-après « Client »).

Elles constituent, conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, le socle unique de la négociation commerciale entre les parties. Sans contestation dans un délai de 48h à compter de leur transmission, les CGV sont réputées pleinement acceptées par le Client. De fait, le Client renonce à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment ses propres CGA, qui sera inopposable à Protisvalor, même si ce document aurait été porté à sa connaissance. Lorsqu'un contrat est signé entre les parties, les termes du contrat prévautront en cas de contradiction avec les présentes CGV.

Filiaire d'Aix-Marseille Université (ci-après « AMU »), Protisvalor a pour mission de valoriser la recherche universitaire et de développer les relations entre AMU et le secteur économique privé. A cette fin, Protisvalor assure la gestion financière du budget au nom et pour le compte de AMU et affecté à une Prestation de service ou de recherche (ci-après « Prestation ») réalisée par AMU.

ARTICLE 1 – FORMALISME DES COMMANDES

Les commandes des Prestations seront formalisées par devis ou par contrat.

1.1 Par devis

Protisvalor proposera au Client une offre technique et un devis. Ce dernier disposera d'un délai de trois (3) mois à compter de leur réception pour valider de manière express cette proposition en émettant un bon de commande ou en retournant le devis signé. Un acompte de 30% du montant HT de la commande pourra être demandé pour valider la commande.

Au plus tard au moment de la validation de sa commande, le Client transmettra à Protisvalor son numéro de TVA intracommunautaire ou justifiera de son exonération. A défaut pour le Client de justifier de son exonération, le taux de TVA en vigueur en France au moment de la validation de la commande sera automatiquement appliqué.

1.2 Par contrat

La commande sera considérée comme validée à la signature du contrat par les Parties. A la signature du contrat, le Client transmettra à Protisvalor un bon de commande du montant total du contrat. Protisvalor émettra les factures selon l'échelonnement prévu dans le contrat.

ARTICLE 2 – TARIFS

Les prestations sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la validation de la commande par devis (art 1.1) ou au jour de la signature du contrat (art 1.2). Les tarifs s'entendent en Euros, nets et hors taxes sauf stipulations contraires prévues par les Parties.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE REGLEMENT

L'échelonnement de paiement sera celui précisé dans le devis ou dans le contrat. Le prix est payable par chèque ou par virement sur le compte bancaire de Protisvalor.

- Acompte

Un acompte correspondant à trente pourcent (30%) du montant total Hors taxes de la prestation pourra être exigé lors de la passation de la commande. La commande ne sera alors validée qu'à réception du versement de cet acompte.

- Délai de paiement

Commandes suite à un devis : Les factures sont réglables par le Client dans un délai de trente (30) jours suivant réception de la facture ou selon les conditions dérogatoires indiquées sur le devis.

Commandes par Contrat : Les conditions de règlement sont précisées dans le contrat.

- Pénalités de retard

Si le Client ne respecte pas le délai de paiement d'une facture, il sera redevable d'intérêts de retard sur le montant impayé à hauteur de trois (3) fois le taux annuel d'intérêts légal en vigueur tel que publié au Journal Officiel de la République Française ainsi que d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante euros (40€) en application des articles L441-3 et L441-6 du Code de Commerce.

Le calcul de ces intérêts de retard débutera le jour suivant la fin du délai de paiement et se terminera le jour du virement bancaire réalisé par le Client.

En cas de non-respect de ces conditions de paiement, Protisvalor se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations et le cas échéant, de suspendre ou d'annuler la prestation commandée par le Client.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE – GARANTIE

4.1 Protisvalor est responsable des dommages causés dans le cadre de ses activités de gestion décrites au préambule. A ce titre, elle est soumise à une obligation de moyen.

4.2 Protisvalor ne pourra être tenu responsable des obligations scientifiques résultant des Prestations réalisées par AMU, qu'elle coordonne pour le compte d'AMU.

Chaque Partie reste propriétaire du matériel et outillage éventuellement mis à la disposition de l'autre partie pour la réalisation de la prestation et supportera à ce titre la charge des dommages subis par ce matériel et outillage.

De plus, la responsabilité de Protisvalor ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de la Prestation due, soit du fait de AMU et/ou du Client ou de toute personne sous leur responsabilité ou du fait insurmontable et imprévisible d'un tiers à la Prestation ou encore du fait de la force majeure telle que définie par l'art 1218 du code civil.

ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITE

Les Informations Confidentielles transmises par Protisvalor seront marquées ou identifiées comme telle au moment de leur délivrance au Client.

Le Client s'engage à ne pas les divulguer. A ce titre, le Client s'engage à accorder à ces Informations Confidentielles le même degré de soin et de protection qu'elle accorde à ses propres Informations Confidentielles.

Cette obligation de confidentialité s'appliquera au Client pendant toute la durée de la prestation ainsi que pour les 5 années suivant sa réalisation.

Pour toute prestation formalisée par un contrat, la confidentialité à laquelle sont tenues les Parties sera celle précisée par celui-ci.

ARTICLE 6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Prestation sur devis : La propriété intellectuelle des résultats de toute Prestation appartiendra au Client, sauf stipulation contraire entre les parties. Les présentes CGV ne donnent aucun droit au Client d'utiliser le nom et/ou la marque et/ou tous les signes distinctifs et/ou toute adaptation de ceux-ci de Protisvalor, d'AMU et/ou de tout autre personne morale.

Chaque utilisation du Client nécessitera un accord préalable et écrit de la part de Protisvalor et/ou d'AMU et/ou le cas échéant directement de la part de la personne morale concernée.

Prestation sur contrat : le partage de la propriété intellectuelle et l'utilisation du nom et/ou la marque et/ou tous signes distinctifs et/ou toute adaptation de ceux-ci de Protisvalor et/ou d'AMU se fera selon les termes prévus au contrat.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE – LITIGES

Les présentes CGV sont rédigées en français et régies par le droit français. Toute traduction des CGV serait inopérante en cas de litige, seule leur version française faisant foi.

En cas de difficulté sur l'interprétation et l'exécution des présentes, le litige sera porté devant les tribunaux marseillais compétents.